

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE

Paris, le 28 octobre. — On écrit de Madrid, le 28 octobre :

Le projet de loi sur la dette nationale adopté par les procuradores et amendé par les procérès, a été renvoyé par ceux-ci à la seconde chambre des cortès, dans sa séance du 20.

Le *Journal des Débats* confirme ce matin la nouvelle de la retraite du maréchal Gérard. Toutefois le *Moniteur* reste muet.

Le conseil des ministres assemblé pour pourvoir au remplacement du maréchal Gérard n'est point terminé. On croit qu'il ne sera rien fait aujourd'hui, et que peut-être le maréchal se laissera toucher.

On dit cependant : M. Molé président du conseil, M. de Broglie aux affaires étrangères, M. Guilleminot à la guerre.

Le Mont-Saint-Michel est réduit en cendres. La nouvelle est positive. C'est le 22, à 10 heures du soir que le feu a éclaté dans l'atelier de chapellerie, on ne sait pas bien comment ; on suppose qu'une étincelle, sortie du poêle du corps-de-garde sera tombée sur la chapellerie, qui est de ce côté.

Excité par un vent violent, le feu a tout détruit en 24 heures. Les détenus politiques, rendus forcément à la liberté, n'en ont profité que pour rivaliser de dévouement et d'intrepidité. Un seul homme a péri ; c'est un gardien qui s'est fendu la tête en tombant sur un sceau.

On remarque avec peine la décroissance du goût des théâtres dans les départemens ; on sait déjà que Lyon et Marseille en ont été privés pendant quelques jours et que l'autorité a été obligée de prendre des mesures pour réorganiser les troupes de ces deux villes. Nous apprenons maintenant que par suite des troubles d'avril la direction du théâtre de St-Etienne ayant fait des pertes considérables, vient enfin de fermer le théâtre. On écrit de plusieurs villes du deuxième et troisième ordre que la même chose est à la veille d'y arriver.

Nous avons annoncé, d'après un journal de province, que la manufacture d'armes de Charleville allait être transportée à Tulle. C'était un erreur. Les deux manufactures de Maubeuge et de Charleville seront supprimées.

(Temps.)

Voici encore quelques renseignements tirés de l'enquête qui a eu lieu devant la commission supérieure d'industrie :

M. Lefort-Henri, d'Elbeuf, dit que le tiers des machines employées à Elbeuf vient d'Angleterre. Le reste est confectionné en France. Les dernières machines faites en France se rapprochent beaucoup des machines anglaises. La différence dans les prix est presque nulle. Une machine anglaise de 8 chevaux, coûte 23,000 fr. La même machine confectionnée en France coûte de 19 à 20,000 fr. Il y a plus de différence dans les machines anglaises ; mais les machines françaises fonctionnent aussi bien. M. Lefort ne peut dire à quel prix revient en Belgique et en Angleterre le drap coté 45 fr. à Elbeuf ; mais il avoue que, moyennant la restitution du droit payé sur les matières premières, la fabrique d'Elbeuf lutte au delà contre les concurrences belge et anglaise. Le remplacement de la prohibition par un droit ne peut avoir lieu que s'il est accompagné d'un changement de système complet dans toutes nos relations. Si nous n'avons à traiter qu'avec l'Angleterre et la Belgique nous serons ruinés sans compensation aucune. Nous n'avons pas en France des capitaux suffisants pour lutter avec les fabriques de ces deux pays. Il y a en Belgique des usines, la maison Biolley par exemple, qui dispose d'un capital de 30 millions. Mais si le système de concessions rétrogrades devait s'étendre à toutes les nations de l'Europe la question n'offrirait pas les mêmes difficultés. M. Lefort persiste à croire que la fixation d'un droit quelconque donnerait lieu aux plus graves abus.

Randoing, délégué de la chambre de commerce d'Abbeville, dit que c'est à l'établissement de 1825 d'un droit de

30 pour cent sur les laines étrangères que l'on doit attribuer la cessation de beaucoup des relations que la France entretenait avec le Wurtemberg, la Bavière et l'Espagne, par les échanges de ses produits avec les laines de ces contrées. — Les effets de l'ordonnance du 8 juillet, qu'à rélévit de 10 p. cent les droits sur les laines étrangères ne peuvent même être appréciés. — La différence entre le prix de revient du drap fabriqué en Belgique et le drap français est de 30 p. cent en faveur de la production belge ; suivant M. Bacot de Sedan, M. Randoing l'estime quant aux sortes qu'il fabrique à 20 ou 22 pour cent. Suivant M. Bacot, cette différence se répartit sur la main-d'œuvre 13 pour cent ; le prix de la laine 11 p. cent, taux de l'intérêt des capitaux 2 pour cent ; frais de premier établissement 1 pour cent, combustible 2 pour cent ; les houilles de Mons et Anzin coûtent à Abbeville 3 francs et 3 francs 25. Les machines françaises, suivant M. Randoing, coûtent un tiers plus cher que les machines anglaises. La fabrique d'Abbeville ne travaille guère que pour la consommation intérieure. Les exportations qu'elle faisait pour le duché de Bade, doivent cesser avec cette année par suite de l'accession de ce pays au système de douanes prussien. Ses envois en Suisse et en Piémont sont peu considérables, elle tente en ce moment des essais sur Trieste, Rome et Livourne. Ces exportations équivalent à peu près au septième de la fabrication totale, M. Randoing convient qu'il a pu envoyer de ses draps en fraude, en Belgique, et qu'il a payé pour leur introduction une prime de contrebande de 10 p. c. C'étaient des articles de mode.

La lutte avec l'industrie belge effraie M. Randoing. Il cite une conversation avec le chef d'une des premières maisons de Belgique, qui lui a déclaré qu'il s'estimait heureux quand il retirait 4 p. c. de son argent. M. Randoing attribue la possibilité où se trouve la France de lutter avec les Belges et les Anglais, dans ses exportations, moyennant une prime de 13 1/2 p. c. à la mode qui fait rechercher les draps français au-dehors. D'ailleurs, les draps anglais sont plus appréciés, mais les nôtres sont meilleurs. En Suisse on ne veut plus de draps anglais. Mais en général si nous exportons des draps avec avantage, c'est en prenant en retour des produits bruts étrangers. Mais la consommation de la France est bornée, et l'admission en France, moyennant un droit, des draps prohibés aujourd'hui, ne pourrait en augmenter le débouché à l'intérieur. Ce n'est pas seulement dans l'intérêt des fabriques de draps qu'il conclut contre la mesure projetée, l'industrie agricole, l'intérêt des producteurs de laine, sont également intéressés à la question. Il voudrait qu'avant d'admettre les concurrences étrangères, on augmentât la consommation.

La différence entre la production en France et la production de Belgique est estimée en faveur des Belges à 22 et même à 30 p. c. M. Randoing pense qu'un droit équivalent ne serait qu'une protection insuffisante, parce que la victoire, comme l'a dit Napoléon, appartient aux gros bataillons, et que dans la lutte commerciale elle appartiendra aux gros capitaux. La maison Biolley (belge), a une fortune de 6 à 7 millions. D'autres maisons sont après elles riches de 6 à 7 millions, un sacrifice momentané de leur part nous inonderait de leurs produits et ruinerait nos fabriques. Le gouvernement belge qui a besoin de se consolider pourrait au besoin sacrifier 20 ou 30 millions à cette œuvre.

C'est seulement quand il aura été possible de réduire les droits d'entrée et de transport sur la laine, la houille et la teinture, quand les capitaux seront en France à aussi bas prix qu'à l'étranger, que M. Randoing verra sans regret, remplacer la prohibition par un tarif.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 29 OCTOBRE.

Les obsèques de M. Dewez ont été célébrées hier à l'église de Saint-Michel et Gudule, en présence d'un concours considérable d'assistans, parmi lesquels on remarquait tous les élèves et professeurs de l'Athénée, les vieillards des hospices, etc. Le corps a été accompagné au cimetière par M. le baron de Stassart, M. de Gerlache, Lesbroussart, administrateur de l'instruction publique, quelques membres de l'académie, M. Baron, professeur de l'Athénée. M. Quetelet, au nom de l'académie, a fait l'éloge du défunt, dans un discours que le défaut d'espace ne nous permet pas de reproduire. Après lui, Bergeron a pris la parole au nom de MM. les professeurs des athénées et collèges.

La commission d'histoire a tenu, avant-hier et par continuation hier, sa troisième séance, tous les membres étaient présents : M. le ministre de l'intérieur, retenu par d'importantes occupations, n'a pu y assister. La commission a pris connaissance des listes envoyées par les différens bibliothécaires du pays, à la demande du ministre des manuscrits

concernant l'histoire nationale ; elle a entendu les rapports de plusieurs de ses membres sur les recherches auxquelles ils s'étaient livrés depuis la dernière réunion ; elle a résolu d'invoquer les imprimeurs du pays à soumissionner pour l'impression des chroniques qu'elle publiera, et a réglé les conditions de cette entreprise. Les *Chroniques belges* seront tirées à 500 exemplaires, sur papier d'Annonay, première qualité. Le caractère choisi pour le corps de l'ouvrage est le cicéro ; mais la poésie sera en petit romain, ou en petit texte, au choix de la commission, de même que les notes et les pièces justificatives. Les notes marginales seront en mignonne. Tous les caractères à employer devront être neufs. La collection des *Chroniques belges* est supposée devoir former 20 à 25 volumes in-4^o.

La haute-cour militaire a prononcée hier dans deux affaires, dans l'une, la seule qui présente de l'intérêt elle a décidé : que le refus fait par un militaire d'obéir aux ordres de son supérieur, lui enjoignant de se rendre aux exercices, n'était punissable que d'une peine disciplinaire et non d'une peine infamante, comme celui qui refuse d'exécuter des ordres donnés dans le service ; elle a en conséquence réformé un jugement rendu par le conseil de guerre de la province du Hainaut qui avait condamné un soldat à une année de broutte et à la déchéance de l'état militaire, et l'a condamné à 14 jours d'emprisonnement.

Beaucoup d'ouvriers se sont déjà fait inscrire aux trois écoles d'adultes que la Société d'instruction primaire et populaire, aidé du concours de la régence et de la Société pour l'encouragement mutuel, vient d'ouvrir à Bruxelles. On continuera à recevoir les inscriptions dimanche prochain, deux novembre, pour ouvrir définitivement les cours le dimanche suivant.

L'Union jette un coup-d'œil sur le budget que l'on vient de présenter aux états-généraux de Hollande ; elle fait à ce sujet les réflexions suivantes :

La réduction de 4 millions, qui peut paraître considérable, équivaut pourtant à peine à la somme inscrite au grand-livre pour couvrir le déficit de 1834 ; par conséquent, rien ne pouvait être changé quant aux nombreux centimes additionnels ajoutés au personnel, aux patentes, au timbre, à l'enregistrement, etc., et comme un dégrèvement est devenu impérieusement nécessaire, un autre moyen est proposé. Il s'agit de charger le syndicat d'amortissement du paiement de la portion de la dette qui incombera à la Belgique, lors de l'entière exécution du traité du 15 novembre. Ce transfert, s'il s'effectue, aura pour le roi Guillaume un double avantage. A l'intérieur, il dissimulera le déficit en réduisant fictivement les budgets, et le syndicat, qui n'est soumis à aucun contrôle légal, affectera au paiement d'arrérages des ressources qui lui ont été confiées pour réduire et amortir le capital de la dette. A l'extérieur, la confusion des droits de la Belgique sur l'actif du syndicat avec les prétentions du cabinet de La Haye pour le remboursement des arrérages de 1832 à 1835, compliquée par le syndicat lui-même qui prétend avoir payé pour compte de la Belgique, finirait peut-être par rendre la liquidation si difficile qu'il faudrait y renoncer. C'est probablement ce qu'espère le roi Guillaume, qui a des motifs pour qu'on ne lève pas le voile dont il a couvert cet arcane financier. Il est probable cependant que notre gouvernement fera de son côté et à l'avance des réserves bien expresses contre toute compensation qui serait présentée de ce chef.

M. Bernard vient définitivement d'obtenir la direction du théâtre de Bruxelles.

La nouvelle d'une révolution qui aurait éclaté à Lisbonne dans le sens républicain, nous avait paru trop suspecte pour être reproduite, alors surtout qu'elle ne se trouvait que dans le *Standard*, journal tory, qui ne se fait faute d'inventions de ce genre. Nous avons à nous applaudir de notre réserve, car la nouvelle du *Standard* est complètement fautive. Il se tire d'affaire aujourd'hui par l'article suivant :

« La *Vipère* est arrivée de Lisbonne à Falmouth avec des nouvelles du 11, précédemment apportées par le *Soho*. On doute de l'authenticité de la nouvelle contenue dans la lettre que nous avons publiée hier ; mais cette incertitude n'est fondée sur aucun fait convaincant. Quant à nous, nous n'en garantissons pas la véracité. »

Il convient d'ajouter qu'une recherche faite au Lloyd a démontré qu'aucun navire du nom indiqué par le correspondant du *Standard*, ne se trouvait à Lisbonne et n'avait pu en partir. (*Indépendant*.)

— On lit dans l'*Emancipation*.

Nous n'avons cessé de répéter que pour obtenir une littérature il faut créer une existence aux gens de lettres. Nous ne sommes plus au temps où l'on se moquait de la misère d'un Colletet, où la pauvreté était la compagne légitime de la science : les capacités réclament leur part au banquet politique ; et il y aurait peut-être encore plus de maladresse que d'injustice à la leur refuser.

A quelques personnes mal informées, qui, dans les chambres et ailleurs, étalent un grand luxe de chiffres et de économie, quand il s'agit des lettres et des arts, et qui gaspillent des millions pour des choses moins essentielles, opposons ce qui se passe en France :

Parmi les catégories qui mènent à la chambre des pairs, il en est une qui renferme les hommes distingués dans les sciences et dans les lettres. Cette haute dignité est la récompense du savoir et du talent.

En Belgique, on le sait, cette carrière ne leur est pas ouverte.

En France, les lettres et les sciences sont représentées au conseil d'état.

En Belgique, elles ont bien de la peine à obtenir rang dans les cortèges, les fêtes publiques, les *Te Deum*, et cela derrière les huissiers et les bedeaux.

En France est l'Institut ;

En Belgique l'Académie ;

Mais l'Institut donne un revenu ; et l'Académie n'assure aucun avantage.

En France, un homme de talent devient professeur au collège de France ; pour lui le cumul est permis ; il est en même temps bibliothécaire, archiviste ; il occupe des chaires diverses à la Faculté, à la Sorbonne, à l'Athénée, à l'École normale ; il touche même en outre une pension et peut être rétribué pour sa coopération au *Journal des Savans*.

En Belgique, le bâton de maréchal est de devenir professeur dans une université, et c'a été longtemps un beau sort. Mais savez-vous ce qui est advenu des professeurs, dans un pays où tous les fonctionnaires conservent leurs droits, où l'on respecte scrupuleusement les services antérieurs ?

Eux seuls ont été traités d'une manière exceptionnelle, et véritablement dépouillés, en attendant mieux. En voici la preuve :

En 1830, on a commencé par réduire leurs émolumens d'un tiers.

En rendant la fréquentation facultative et en permettant la concurrence, on les a réduits ensuite au moins d'un autre tiers.

En 1834, on parle de deux universités, c'est à dire d'établissements qui ne feront que languir aux deux extrémités du royaume ; et l'on supprime le droit d'examen, pour l'attribuer à un jury ; ce qui anéantira de fait les émolumens ou *minervalia*.

Remarquez que nous ne blâmons pas ce système en lui-même. Nous disons seulement que les améliorations, s'il y en a, ne doivent pas avoir lieu aux dépens d'anciens serviteurs. Il est vrai qu'on propose d'augmenter les traitemens d'environ 1,500 fr. ; mais 1,500 fr. pour indemniser d'une perte de plus de 8,000, c'est une dérision.

En France, la légion d'honneur brille à la boutonnière de tout homme de mérite.

En Belgique, aucun homme distingué dans les lettres et les sciences n'a encore obtenu ce qu'on prodigue à l'armée, pour des services infiniment moindres et pour un mérite bien moins rare.

En France, le théâtre et la librairie enrichissent ;

En Belgique, ils laissent mourir de faim.

Je m'arrête. Ce parallèle me fait mal ; et j'aime trop mon pays pour le continuer.

LIEGE, LE 30 OCTOBRE.

ENQUÊTE COMMERCIALE.

La majorité des fabricans veut maintenir le système prohibitif. M. Duchâtel veut le remplacer par un système protecteur. Voilà, nous paraît-il, la question de l'enquête réduite à sa plus simple expression.

Y a-t-il des chances en faveur de la pensée ministérielle, ou pour être plus clairs, les progrès industriels ont-ils rendu possibles, et par conséquent probables, des modifications dans le système Saint-Cricq ?

Dans cette circonstance, il ne faut rien espérer des théories aussi bien connues des prohibitionnistes que de leurs adversaires : d'ailleurs les idées de M. de Saint-Cricq n'ont point été aussi stériles pour la prospérité française qu'on voudrait le faire croire : aujourd'hui l'importation des cotons bruts s'élève en France au tiers de l'importation anglaise ; la fabrication des draps d'Elbeuf a été quintuplée. Ce n'est point sur de semblables résultats que des idées spéculatives pourront l'emporter, c'est donc au point de vue de M. de Saint-Cricq lui-même qu'il est plus raisonnable de se placer pour résoudre la question.

A l'époque de son tarif ce ministre a dû se dire : il faut que la France produise elle-même beaucoup d'objets de consommation qu'aujourd'hui elle achète à l'étranger. A cette fin, élevons par des lois prohibitives ou des droits protecteurs, d'après les convenances, un rempart entre les produits français et

les produits similaires des autres pays ; assurons à la France le marché de la France.

Nous ne citons ce raisonnement ni comme bon ni comme mauvais ; mais comme un fait sous la garantie duquel de vastes capitaux ont cherché le placement qu'ils ont actuellement, et sous l'empire, pour ne pas dire sous l'influence duquel, la France a acquis un développement matériel inconnu.

Ainsi en admettant comme si c'était un axiome la nécessité de mettre la production française à l'abri d'une concurrence jugée insoutenable, on trouve qu'en 1821, la France avait deux élémens naturels d'infériorité pour la fabrication, la cherté des machines et des houilles, plus celle de la main-d'œuvre.

Pendant les premières années de la prohibition, la *Revue d'Edimbourg*, rédigée comme on sait, par des savans distingués de l'Angleterre, voulant prouver à la France qu'elle avait tort de se faire manufacturière, parce que toutes les conditions productives lui interdisaient la pensée de rivaliser avec l'Angleterre, fondait sa principale argumentation sur ces deux faits : le coût d'une machine à vapeur de la force de trente chevaux s'élevait en France à 55,000 francs et en Angleterre à 35,000 seulement. Le coût des métiers s'élevait en France à 425,000 fr. et en Angleterre seulement à 270,000. Sur ces bases, on obtenait par l'intérêt des capitaux, calculé au taux de 10 pour cent dans les deux pays, qu'il fallait au français une mise de fonds annuelle de 50,000 francs et à l'anglais celle de 32,000.

Il n'est besoin d'aucune notion d'économie politique ou industrielle pour s'apercevoir qu'après prélèvement des deux sommes sur le bénéfice marchand, la concurrence devenait impossible au fabricant français.

Aujourd'hui il paraît que cette différence sur ce premier agent de fabrication a complètement disparu. Nous lisons dans un interrogatoire de la fabrication d'Elbeuf qu'une machine française s'obtient à aussi bon compte qu'une machine fabriquée en Angleterre.

En effet, dans un autre mémoire collectif des fabricans de cette ville, on n'allègue plus comme élémens d'infériorité de la production nationale que : 1° le taux du loyer des capitaux qu'on porte à 6 p. 0/0 par an en France et à 3 p. 0/0 en Angleterre ; 2° la disproportion dans le prix des houilles que les frais de transport portent aux deux tiers et 3° relativement à plusieurs autres pays la cherté de la main-d'œuvre.

Il est difficile de croire à cette grande disproportion dans le loyer de l'argent en France, en Angleterre et en Belgique : Nous croyons qu'il n'y a qu'un marché sur lequel le prix de l'argent diffère sensiblement avec le prix des autres marchés, c'est celui d'Amsterdam.

Toutefois le raisonnement des fabricans d'Elbeuf prouverait que la supériorité mécanique de l'Angleterre n'est plus aujourd'hui un obstacle à la concurrence.

Ainsi, il resterait encore parmi les causes naturelles qui rendent la prohibition ou une protection équivalente nécessaire, le haut prix des houilles ; nous disons causes naturelles, car nous rangeons parmi les causes plus ou moins artificielles, la cherté des matières exotiques premières et celle de la main-d'œuvre. On voit donc qu'en se plaçant même dans les principes de M. de Saint-Cricq, qu'en regardant l'effet qu'il voulait produire, comme une nécessité industrielle, on peut conserver l'effet, en introduisant de grandes modifications dans les moyens.

On lit ce qui suit dans un journal de Paris : « Le roi des Français voulant donner à M. Nothomb une marque de satisfaction pour la publication de son ouvrage sur la révolution belge, vient de le nommer officier de la Légion d'Honneur. »

— Par arrêté royal du 18 octobre, des sommes d'argent et des médailles ont été accordées à différentes personnes en récompense d'actes de dévouement et d'humanité. Voici la partie de cet arrêté qui concerne la province de Liège :

A Brusson (Nicolas-Joseph), journalier à Huy, pour

avoir sauvé successivement, depuis 1820, plusieurs personnes tombées dans la Meuse, et qui s'y seraient noyées sans son secours, une somme de 80 francs.

A Mathonet (Olivier-Joseph), charretier à Verviers qui, le 20 juillet dernier, retira de la rivière de la Vesdre, à Hez-de-Fawes, le nommé Stocky, une somme de 50 francs.

— On écrit de Bois-le-Duc, 26 octobre :

« Quoique personne ne puisse traverser les avant-postes pour se rendre de la Belgique sur le territoire hollandais, à moins qu'il ne soit muni d'une permission spéciale du général en chef, on croit cependant remarquer que le nombre des étrangers venant de la Belgique et passant de temps en temps par Bréda et Berg-op-Zoom augmente de plus en plus. On accorde aussi quelquefois des autorisations pour l'exportation des bêtes à cornes et même des chevaux, à condition néanmoins qu'ils soient destinés pour la Prusse ou la France. »

— On écrit de Flessingue :

« Les forts talus construits en pierres, autour des murs de côté de la ville, en remplacement des pilots et encaissemens qui avaient servi depuis un temps immémorial à repousser la mer, sont presque entièrement détruits par la tempête violente de ces jours derniers. La mer a été poussée par-dessus le talus contre les murs de revêtement et a détruit en partie les traverses situées sur le grand rempart près de la grande caserne, et l'eau s'est précipitée avec une force étonnante par dessus les batteries et les maisons adjacentes jusque dans plusieurs rues et sur la grande place. »

— M. Meline vient de faire l'acquisition du manuscrit de *Jacqueline de Bavière*. Le drame de M. Noyer est sous presse et paraîtra demain ou après-demain.

— La foire aux laines de Breslaw a été plus active que de coutume. Il y avait beaucoup de laines sur cette place et la Pologne en avait fourni la plus grande partie. On a remarqué que les anglais n'ont pas paru à cette foire : au reste on sait que les fabricans de Breslaw cherchent par tous les moyens à les en éloigner.

— A la date du 5 octobre, l'empereur de Russie était à Orel, dont il examinait depuis quatre jours les établissemens.

— L'ingénieuse invention de M. Colas qui sert la magnifique publication des médailles et bas-reliefs de *Numismatique française*, à Paris, et dont les procédés sont tenus secrets, vient d'être découverte et considérablement perfectionnée par un de nos compatriotes, M. Sacré aîné, de Bruxelles.

— On écrit d'Ath, 28 octobre :

« Un crime affreux a été commis la nuit dernière sur la personne de la nommée Éléonore Mollentière à Brugelette, on l'a trouvée, ce matin dans son domicile, baignée dans son sang ; elle avait la tête tout meurtrie, et un œil sortait de son orbite. Elle ne donnait plus que quelques heures de vie ; il paraît qu'elle a été assassinée avec une hache de mineur. Toute la brigade de gendarmerie est sur pied pour découvrir les auteurs de ce crime, qui, on l'espère, ne lui échappera pas. Or, argenterie, linge, etc., on a tout volé la victime. »

— La cour d'assises de Namur s'est occupée vendredi et samedi de l'affaire de la veuve Bullo, Florance et Marie-Anne Bullo, les deux fils Quertain Pecroux, Detrait, Félicité Andouche et Baussart, accusés de s'être livrés à des actes de barbarie envers la nommée Catherine Jadot, âgée de 64 ans. Ils dirent à cette malheureuse que le fils de la première nommée se trouvait atteint de sortilège que c'était elle qui l'avait ensorcelé. La circonstance de préméditation ayant été écartée, les premiers ont été condamnés à deux années d'emprisonnement et les derniers ont été acquittés.

— On dit que Charles X doit quitter Prague s'établir à Gratz. On ne sait pas encore si la chesse de Berry changera aussi de résidence.

Nous recommandons à tous les amateurs de musique la *Bibliothèque de Chant italien* que nous annonçons aujourd'hui, il est impossible de pousser plus loin le bon marché : donner une page de musique pour six centimes et demi est un véritable tour de force; les Belges si amateurs de musique s'empresseront de souscrire à un pareil ouvrage.

Morceau d'argent prodigieux. — On écrit de Christiania, 19 juin; « On a trouvé, la semaine dernière, dans les mines de Kongsberg, un morceau d'argent qui est peut-être le plus gros qui de nos jours se voit vu, non-seulement ici, mais sur toute la surface du globe. Il pèse 1,443 marcs d'argent pur (304 kilog.). Dans ce dernier semestre, les mines ont fourni en tout 3,515 marcs et 2 onces (741 kilog.) d'argent pur à la fonderie, à peu près le double de ce qu'elles produisaient ordinairement. Le produit brut des cinq mois précédents s'élevait à 8,636 marcs, plus 1 trois quarts d'once (1,830 kilog.); ce qui forme, pour l'année totale, un rapport de 12,151 marcs 7 trois quarts d'once (2,560 kilog.) argent pur.

ASSOCIATION NATIONALE POUR L'ENCOURAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA LITTÉRATURE EN BELGIQUE.

Actis. — La commission provisoire de l'association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique, a l'honneur de prévenir les personnes qui ont reçu la circulaire en date du 5 septembre dernier, que les bulletins vont être retirés dans les huit jours; et elle prie en conséquence celles de ces personnes qui s'assoient au projet, de bien vouloir tenir prêt et signer leur bulletin d'inscription.
Liège, le 30 octobre 1834.

Le *Moniteur* publie le prix moyen du froment et du seigle pendant la quatrième semaine du mois d'octobre :

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Fr. cent.	Fr. cent.	Fr. cent.	Fr. cent.
Arlon,	42 85	7 73		
Anvers,	45 83	8 73		
Bruges,	43 70	6 61		
Bruxelles,	45 94	8 83		
Gand,	43 46	8 92		
Hasselt,	45 47	10 3		
Liège,	45 23	9 48		
Louvain,	46 00	9 05		
Namur,	46 01	8 76		
Mons,	45 13	7 82		
Prix moyen,	45 39	9 16		

Le prix moyen de la 3^e semaine était de 14 fr. 86 le froment et de 5 fr. 62 le seigle.

INTERETS MUNICIPAUX.

De l'Instruction. — Comparaison de ce qui se fait à Liège et à Bruxelles sous ce rapport. — Modes d'enseignement. — Académie de peinture.

Messieurs. J'avais dans ma première lettre que l'Instruction était l'un des objets sur lesquels notre conseil communal fixait tout particulièrement son attention. C'est ce qu'il me sera facile de démontrer.

J'ai sous les yeux les budgets de la ville de Bruxelles et celui de notre ville : eh bien ! malgré la disproportion des deux populations, il en résulte qu'on fait à Liège beaucoup plus de sacrifices pour l'Instruction en général et surtout pour l'Instruction primaire.

C'est ainsi que la capitale de la Belgique (et cette ville, on le sait, compte environ 85,000 habitans) n'a que deux écoles primaires communales, tandis que Liège, dont la population n'est que de 56,000 âmes, a établi et entretient six écoles de ce genre, quatre pour les garçons et deux pour les filles.

Outre cela, il existe près de chacune des deux dernières institutions une *Ecole Gardienne*, établissement philanthropique si réellement utile pour la classe ouvrière.

Et remarquez que je ne parle ici que des établissements d'Instruction purement communaux. Plusieurs institutions privées, c'est-à-dire tenues par les soins et aux frais de particuliers, reçoivent de la ville un subside, sous la condition de recevoir gratuite-

ment un certain nombre d'enfans de familles non moyennées.

Le personnel des écoles communales, est très bien composé. Récemment on en a eu la preuve : deux instituteurs en sont sortis pour entrer comme professeurs au collège, et ces instituteurs on peut les nommer : ce sont MM. Dumarteau et Falise dont les connaissances et le zèle ont ainsi été dignement récompensés.

Cette marche que semble s'être tracée le conseil de placer dans un établissement supérieur ceux des instituteurs communaux qui se rendent recommandables, est un excellent moyen d'amélioration, de progrès dans nos écoles; aussi, doit-on le proclamer, les résultats qu'on y obtient sont-ils très-satisfaisants; et la prospérité en va croissant.

On a pu voir, lors des dernières distributions de prix, combien est grand le nombre des élèves qui suivent ces classes en dépit d'une concurrence qu'aucuns disent bien redoutable, celle des frères de la doctrine chrétienne. — C'est qu'effectivement à Liège la classe ouvrière a compris toute l'importance de l'Instruction; c'est que l'enseignement, dans nos écoles communales, est poussé aussi loin que possible, puisqu'il comprend la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, le dessin, la géographie, la physique, la tenue des livres, le chant et la doctrine chrétienne. — Et pour le dire en passant, je ne suis pas de ces gens qui croient nuisible, dangereux même le voisinage des institutions tenues par les frères : c'est un objet puissant d'émulation, une concurrence qui tourne tout au profit de l'Instruction; et qu'importe qui enseigne l'a, b aux enfans de la classe infime! qu'ils apprennent ces enfans, voilà la chose essentielle et qui doit seule nous importer. — Au surplus qu'on ne fasse pas plus grande qu'elle l'est en réalité, la puissance du sacerdoce aujourd'hui. Le despotisme même religieux n'est plus de l'époque. Le prêtre n'exerce réellement de l'influence qu'alors qu'il se renferme dans les bornes qui lui sont prescrites. C'est là ce que dans mon opinion, il commence à comprendre lui-même; n'en fut-il pas ainsi, ce qui se passe autour de nous l'y obligerait assez. — Mais d'ailleurs, veillons l'arme au bras, c'est-à-dire (car Dieu merci, il ne s'agit pas de guerroyer), continuons nos efforts si louables en faveur de l'Instruction populaire. — Quand je dis nos efforts, c'est des vôtres au moins, messieurs du conseil que j'entends parler. Il faut rendre à César ce qui appartient à César.

Et cette école industrielle donc! quelle pépinière de bons ouvriers elle doit nous fournir! que d'excellens chefs d'ateliers doivent s'y former! L'élève qui en sort n'est plus, comme ci-devant, une espèce d'automate, de machine travaillant avec nonchalance et par routine; non, c'est un Être qui pense, examine, combine, et dès lors son travail revêt sa pensée, et dès lors les progrès des arts utiles vont se grandissant chaque jour, et dès lors, enfin, le sort de l'ouvrier se régénère, rendu bien plus doux par un salaire basé sur des connaissances solides et raisonnées, par une considération et une estime justement acquises.

Oh! oui, c'est une belle institution et dont tout l'honneur appartient à notre régence, et à notre régence non encore partagée en deux fractions : justice à tous doit toujours être rendue.

Et maintenant voici venir le projet d'érection d'une école dite *Dominicale*, projet dont la réalisation ne peut être trop désirée, car c'est le complément indispensable de ce qui a été fait jusqu'à ce jour pour l'Instruction publique en notre ville. — N'est-ce pas une obligation que de mettre ceux-là qui doivent donner tout leur temps au travail pour gagner un salaire, ou qu'un âge trop avancé met dans l'impossibilité de suivre une école ordinaire, de mettre avec fruit les leçons de l'école industrielle? C'était une grande lacune. Félicitons-nous de savoir qu'elle va être bientôt comblée. Remercions surtout l'honorable magistrat qui en fait la proposition.

J'ai tracé rapidement le tableau de nos établissements communaux d'Instruction primaire. J'y ai oublié une chose : c'est la nomination projetée, et probablement très-prochaine, d'un inspecteur non salarié, lequel aurait surtout pour mandat de donner toute l'homogénéité possible aux deux pre-

miers degrés de l'Instruction, en réunissant les écoles primaires de garçons au collège; — Il serait chargé de faire un rapport tous les trois mois aux bourgmestre et échevins. Quant à la personne qui paraît devoir être nommée pour remplir cette honorable mission, il y aurait indiscretion de ma part à la faire pressentir; mais il est à désirer (et j'en crois bien capable celle dont je veux parler) qu'elle s'identifie complètement à la pensée qui aura présidé à l'objet de sa nomination.

Je n'ai pas fini. Le collège, l'école de dessin, le conservatoire royal de musique, l'académie de peinture, de sculpture, etc., qui, elle, n'est encore qu'un projet : voilà tout autant d'établissements d'une importance majeure. Je me hâte de les border à leur tour.

Le collège est le second degré d'Instruction; il a toujours appelé l'attention spéciale de nos magistrats municipaux; il fait encore aujourd'hui, à ce qu'il paraît, l'objet de leurs méditations.

Des cours y sont ouverts sur toutes les branches de l'enseignement; il en est (et c'est une amélioration fort essentielle) pour les diverses professions, celle du commerce comprise, auxquelles les jeunes gens se destinent. Mais à cette occasion j'émettrai une observation que j'ai entendu faire. La voici. — « Convient-il d'enseigner dans un tel établissement, à des élèves de 12 à 15 ans, la science de l'économie politique? L'étude de cette matière exige une intelligence déjà développée et un jugement sûr; sans ces deux qualités, il est impossible à l'élève, ce me semble, de bien saisir des principes dont beaucoup sont encore incertains. D'ailleurs le peu de développemens auxquels le professeur doit nécessairement se livrer, ne lui permet pas de faire comprendre toute la portée de ces principes. Il en résulte donc que les élèves qui au sortir du collège n'approfondissent pas la matière, sont exposés à appliquer fausement ce qu'ils n'ont pu bien digérer. Et qui ne sait qu'en économie politique surtout l'ignorance vaut mieux qu'un demi savoir? »

Et l'on étendait quelques-unes de ces réflexions au cours de philosophie qui se donne également au collège, en s'appuyant pour l'un et l'autre point sur cette considération qu'à l'Athénée de Bruxelles, qui est organisé sur le plan le plus large, on ne donne de cours ni sur la philosophie ni sur l'économie politique.

Cela dit, et sauferreur, j'en viens au conservatoire royal et à l'école de dessin actuellement existante. Je serai court.

Qui ne s'est pas assuré des résultats heureux du premier de ces deux établissemens? Tant de jeunes artistes qui s'ouvrent, dès leur sortie du conservatoire, une carrière et large et belle; des essais d'un mérite incontestable; c'est là ce qui a marqué jusqu'à présent son existence; sa prospérité ne peut que s'augmenter, car le zèle de son savant directeur, M. Daussoigne, ne se ralentit pas.

Enfin, messieurs les rédacteurs, je passe à l'école de dessin. De celle-là je ne dis rien, sinon qu'elle va être bientôt restaurée, et non à l'instar des restaurations politiques qui ne valent jamais rien; elle va être complètement réorganisée, transformée même : elle va devenir une académie de dessin, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, institution qui nous était indispensable et qui va s'allier parfaitement à notre association pour l'encouragement des beaux-arts.

A une troisième lettre, s'il vous plaît.
Mes respects, Le F. L.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 28 OCTOBRE.

Naissances : 2 garçons, 5 filles.

Décès : 2 hommes, 1 femme, savoir : Jean Hanikenne, âgé de 76 ans, cordonnier, rue Haut des Tawes, veuf de Marguerite Paquot. — Nicolas Joseph Demanet, âgé de 49 ans, écrivain, quai d'Avroy, époux de Louise Victoire Françoise Joseph Jacquet. — Marie Dessart, âgée de 57 ans, ménagère, faubourg Sainte Marguerite veuve de Léonard Gasse.

Du 29. — Naissances 1 garçon.

Décès : 1 garçon, 2 hommes, 1 femme, savoir : Léonard Clusa, âgé de 74 ans, domestique, rue Hors Château, veuf de Françoise Jarbo. — Simon Gonjon, âgé de 63 ans, houilleur, faubourg Sainte-Marguerite, époux de Marie Jeanne Sauvenay. — Jeanne Cocqsay, âgée de 61 ans, journalière, rue Petite-Bèche.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 30 octobre, quatorzième représentation du 2^e mois d'abonnement, l'École des Vieillards, comédie en 5 actes et en vers, par M. Casimir Delavigne, suivi par le Concert à la Cour, opéra en un acte, musique de M. Auber.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

DIMANCHE ON JOUERA UN COCHON aux QUILLES chez REGNIER, faubourg St-Gilles, au Cygne.

H. GHAYE, FILS,
RUE VINAVERDISE, N° 36.

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de PARIS, UN GRAND ASSORTIMENT DE

CHAPEAUX A LA MODE,

Tant en castor qu'en soie de Lyon, sur feutre imperméable.

EXPLOITATION DES MESSAGERIES

V^e G. J. BRIARD,
L. PASQUET ET C^{ie}.

L'administration a l'honneur d'informer le public qu'à dater du 1^{er} novembre, LES DEPARTS DE LIÈGE pour VERVIERS et SPA, auront lieu :

Le matin à 9 heures.
L'après-dîner à 3 1/2 heures.
Bureaux : A LIÈGE, place Verte, n° 42.
A VERVIERS, place des Récollets, n° 394 bis.
M. MERTENS, directeur. 864

M^{me} DELANGE, RUE PONT-D'ILE, N° 836,
CONTINUE la VENTE de ses MARCHANDISES
AVEC UN FORT RABAIS,

Savoir levantine, satin velours en soie et en coton, gros de Naples, marcelines, madras, schals en soie et cachemire, idem en mérinos et coton, ratines, mérinos, piqué, bazin, coton, un grand assortiment de gants et bas de toutes qualités. LA DITE MAISON est à VENDRE avec facilité de paiement, ou à LOUER pour la St. Jean prochain. S'y adresser.

LOCATION DE TERRES.

Le 10 novembre 1834, à dix heures du matin, la fabrique de l'église cathédrale de Liège fera exposer en LOCATION aux enchères publiques en son bureau, cloître de la cathédrale, environ trente un bonniers métriques, en différents lots, de TERRE et PRAIRIE, situés dans les communes de Remicourt, Lamine et Momale, tenus ci devant à bail par M. Dominick. S'adresser au dit bureau pour connaître la composition des lots et les conditions. 856

VENTE PAR LICITATION.

Le jeudi 6 novembre 1834, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e MOXHON, notaire, à Liège, pardevant M. le juge de paix du quartier de l'ouest de cette ville, en son bureau rue St. Jean en l'île, à la VENTE par licitation :

1^o D'UNE BELLE ET GRANDE MAISON DE COMMERCE, située à Liège, rue Saint Hubert, n° 587, avec écurie, fontaine, pompe à l'eau ordinaire et à l'eau de pluie, ayant grande cour sur le devant et jardin sur le derrière, dans quel se trouve une issue communiquant à la rue Table de Pierre.

2^o D'UNE AUTRE MAISON tenant à la précédente, aussi située, rue St. Hubert, n° 588, ayant une citerne et pompe à l'huile en plomb.

Ces immeubles seront vendus ensemble ou séparément, au gré des amateurs, et avec de grandes facilités pour le paiement.

S'adresser audit notaire MOXHON, rue Hors Château, n° 482, ou au n° 32, quai de la Sauvenière. 818

VENTE DE TAILLIS.

Aux BOIS dits de St-JEAN et de St-JACQUES, communes d'Ougrée et d'Angleur.

Le lundi 10 novembre à dix heures du matin, il sera vendu en hausse publique et à crédit chez Louis Philippe au bosquet Kinkempois, près Bac en-Pot, environ 40 bonniers de taillis âgé de 18 ans, divisés en portions et croissants dans les bois dits de St Jean et de St Jacques.

S'adresser, pour les renseignements, aux gardes-forestiers, Dembiermont aux Sart-Tilman, Michel Quoirin à Ougrée et Morand à Kinkempois. 79

On demande une SERVANTE ou CUISINIÈRE pour diriger un ménage. S'adresser rue du Moulin, faubourg Sainte-Marguerite, n° 46. 814

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

On fait savoir que les maison, cour, écurie et jardin d'environ 14 perches, situés au faubourg Ste. Walburge, cotée 57, provenant de la succession d'Anne Joseph Blavier, décédée épouse Martin Libotte, ont été adjugés, moyennant 4010 francs, outre le service d'une rente de 48 frs. 62 centimes, par acte reçu par M^e MOXHON, notaire à Liège, le 29 octobre 1834, et qu'aux termes des conditions de cette vente, toute personne solvable peut surenchérir d'un 20^e du prix inclus le 8 novembre 1834, à la charge d'en faire la déclaration par acte à recevoir par le susdit notaire MOXHON. 845

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

STOCKFISCHE détrempé à la manière de Bruxelles. Idem MORUE du Nord. Id. ANCHOIS nouveaux. Id. HARENGS pleins, chez ANDRIEN fils, rue SOUVERAIN-PONT n° 309

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont

SAURETS PLEINS nouveaux, chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont.

NOUVELLE MORUE du Nord, STOCKFISCHE nouveaux HARENGS et ANCHOIS, idem. chez PERE, rue Ste. Ursule

1^{er} SAURETS DOUX, PLEINS, chez PERET, rue Ste. Ursule.

Je soussigné déclare que JE NE RECONNAITRAI AUCUNE DETTE que mon épouse Magdelaine MOISART veuve De-champs aurait ou pourrait contracter.
Liège, le 1^{er} octobre 1834. Jacques HOUBAER. 620

MONT DE PIÉTÉ.

Mardi, 4 novembre et jours suivants, à 2 heures précises, on VENDRA publiquement, dans une des salles de l'établissement (quai de la Batte, n° 112), les gages surannés reçus en août 1833.

Le mont-de-piété prête pour les bijoux, la vaisselle et les objets d'or et d'argent à raison de 1/5 de leur valeur au poids, et pour tous les autres effets, à raison de 2/3 de leur évaluation.

En s'adressant directement à l'établissement, on ne paie que 8 p. 0/0 d'intérêts sur une somme de 400 francs, et seulement 7 p. 0/0 lorsque le prêt excède 800 francs. L'emprunteur n'a aucun autre frais à supporter. On peut traiter avec le directeur exclusivement, à son domicile à l'établissement.

Ceux qui se servent de l'intermédiaire des commissionnaires urés du Mont, sont prévenus que le salaire de ces agens est fixé d'après le tarif suivant :

Pour un gage d'un franc, 2 cent. de port	4 cent. de report
2	3
3	4
4	6
5	6
6	8
7	8
8	10

Idem 10 francs à 200 francs, 1 pour cent de port, 1/2 p. 0/0 de report.

Sur l'excédant de 200 francs 1/2 p. 0/0 de port, 1/4 p. 0/0 de report.

Lorsqu'un gage a séjourné trois mois dans les magasins, l'emprunteur a la faculté de le faire vendre.

Les frais de vente sont fixés à 5 p. 0/0.

Liège, le 27 octobre 1834.
Le directeur, Félix JEHOTTE.

BIBLIOTHÈQUE MUSICALE
DE CHANT ITALIEN,

Composée de 504 morceaux de chant et 80 de piano.
Prix pour la Belgique : 6 centimes 1/2 la page.

Cette magnifique collection, gravée avec le plus grand luxe, est entièrement terminée : elle offre un tel rabais, qu'un morceau de 12 pages ordinairement marqué 4 f. 50 c., ne se vend que 70 centimes, elle est extraite de 140 opéras et des œuvres de 69 compositeurs les plus célèbres, tels que Mozart, Rossini, Paër, Cimarosa, Pacini, Winter, Mayerbeer, Pixis, Hummel, Czerny, Mayseider, etc.

Les 6000 pages qui la composent se vendent par morceaux détachés.

On envoie sans frais aux personnes qui le désirent le catalogue des 584 morceaux de la Bibliothèque Musicale, avec l'indication des voix de chaque morceau.

S'adresser à BRUXELLES, à la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, n° 2, où l'on trouve la collection des Lois de Galisset. 858

LA FRANCE MARITIME.

Paraissant une fois par semaine par livraison d'une feuille in-4^o, avec une gravure sur acier, par les meilleurs artistes et sous le patronage d'amiraux, de députés et de savans, contenant l'histoire des combats maritimes, des voyages, des découvertes, des naufrages, etc.

Prix de chaque livraison 35 centimes ou 18 francs 20 c. les 52 livraisons franco; on souscrit à Bruxelles à la librairie moderne, montagne de la Cour, n° 2. 859

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

GRAND ÉTABLISSEMENT
DE
GARANTIES GÉNÉRALES.
VENTES ET EXPÉDITIONS
POUR TOUS LES PAYS.

DES PLUS BEAUX PRODUITS DES BEAUX ARTS ET DE L'INDUSTRIE DES MODES LES PLUS RICHES ET DE TOUS LES OBJETS DE NOUVELLE INVENTION,

A PARIS,

RUE DE LA CHAUSÉE D'ANTIN, N° 11.

La compagnie française et américaine, sous le nom de M. R. R. HUNTER consul général des États-Unis en Angleterre qui a fondé avec des capitaux considérables ce vaste établissement, pour y continuer en expositions permanentes les expositions périodiques du gouvernement, reçoit toutes commandes et toutes commissions dont elle garantit l'exécution pour donner les plus grandes facilités en France et dans l'étranger, d'acheter les meilleurs produits aux prix les plus justes.

Les familles, les particuliers et les négocians qui s'adressent dans cet établissement pour ce qu'ils désirent de cette capitale, sont satisfaits aussitôt par les envois qui leur sont faits dans tous les pays. — On y fait également toutes affaires de banque, on y reçoit tous dépôts et les conseils de vérification de cette compagnie qui fait toute les opérations au comptant, sont composés de notables, d'experts et de tous ses commettans. 860

On désire LOUER à des personnes sans enfans UN BEL APPARTEMENT composé de deux beaux salons, plusieurs chambres à coucher, cuisine, grenier, cave et CHAMBRE DE DOMESTIQUE, situé quai d'Avroy, EN FACE DU PONT, n° 553^e 813

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 28 oct. — Rentes 5 p. 0/0, 105 3/4 fin cour., 106 00. — Rentes, 3 p. c. 78 3/4 fin cour., 78 45 — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 95 90; fin cour., 90 00. — Emprunt Guebhard, 41 1/2; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 0/0, 46 1/4; fin cour., 00 0/0; 3 p. 0/0, 00 0/0; fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortès, 43 3/4. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 0/0; fin cour., 0 00/0 — Empr. romain: 97 3/8; fin cour., 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 0000

Bourse d'Amsterdam, du 28 oct. — Dette active, 52 1/2 0000 Dito, 99 1/4 — Bill. de change, 22 15/16. — Oblig. du Syndicat, 91 5/8 00/00 — Dito, 74 3/4 00/0. — Rente des douanes, Act. de la Société de commerce, 100 5/8. — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe 1833, et C^e, 102 3/4 0/0. Dito de 1828, 103 1/4 0000 — Inscript. russes, 68 0/0 0000 — Empr. russe 1831, 98 1/4 0/00. — Rente perp. d'Esp. 000 0/0 — Dito 00. — Dette diff. d'Esp., +6 0/0 0000 00. — Oblig. Autriche, 98 1/4 00/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples falc., 000 1/0. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 78 3/4 — Cortès, 44 1/8 00 0/0. — Dito Grec, 0. — Lot. de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 29 octobre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	100 perte.	A	
Londres.	12 07 1/2		
Paris.	47 3/8	P 17 1/16	A 46 7/8
Frankfort.	36 1/4	A 36 1/8	A 35 1/16
Hambourg.	35 1/2		35 3/16

Escompte 4 0/0.

Effets publics: Belgique. — Dette active, 103 1/2 0. Id. 43 0/0 0. — Oblig. de l'entr., 95 0. — Empr. de 48 mill. 000 000. — Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 000 000. — Hollande. Dette active, 7 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 00 0/0. — Oblig. synd., 0/00. — Rente remb., 2 1/2, 88 A et 94 5/8 P. — Espagne. Guebb., 38 3/4 39 1/2 et A Id. perp. Paris, 5 p. 0/0. Id. perp. Amst., 47 1/2 5/8 1/2 0 00/00. — Idem dette différée, 15 1/8 1/4 A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

200 balles et) Café Saint Domingue, à 30 cents consomm. 93 biques)
120 caisses sucre Havane blond, à florins 17 1/2 à 18 1/4 ent.

Arrivages au port d'Anvers, du 28 octobre.

La galéasse mecklenbourgeoise Catharina Maria, c. Brabant, ven. de Riga, ch. de bois.

Le brick mecklenbourgeois Vesta, cap. Zeplien, v. de Villes, ch. de bois.

Le koff lianovrien Vr. Barbara, c. Abrams, ven. de Liège, Nova, ch. de figues et amandes.

Le bateau à vapeur anglais Attwood, c. Morfee, v. de Londres, ch. de manufactures et 7 passagers.

Bourse de Bruxelles, du 29 oct. — Belgique. Dette active, 52 1/2 0. Emp 24 mill., 98 7/8 P. 0. — Hollande. Dette active, 52 0/0 0. — Espagne Gueb., 40 0/0 P. 0 Perpétuelle Anvers, 4 p. 0/0. 0. Id. Amst. 5 p. 0/0, 47 3/4 0. 00 0/0. Id. Paris, 3 p. 0/0, 29 0. Cortès à Lond., 45 3/4 P. Dette diff. 15 1/2 P.

H. Lignac, impr du Journaal, rue du Pot-d'Or, n° 622, Liège